

Les systèmes d'échanges locaux :

Quelques éléments d'histoire et de sociologie.

Smaïn

LAACHER

*

* Sociologue, chercheur au Centre d'études des mouvements sociaux aux Hautes études en sciences sociales (HESS) et professeur à l'Institut d'administration des entreprises (IAE).

Les Systèmes d'Echanges Locaux (SEL) ont une double filiation : l'une liée aux utopies socialistes, l'autre raccordée à des expériences nationales de monnaie franche qui ont eu lieu en Europe dans la première moitié du XX^{ème} siècle. Leur principe de fonctionnement consiste à créer une monnaie locale, offrir aux adhérents des crédits dans cette monnaie, pour qu'ils accèdent à des biens et des services présentés dans le catalogue de ressources du SEL. L'accès ne se fait pas sous condition de ressources, mais sous condition de participation active à la structure.

Les SEL et leur équivalent anglo-saxon, les LETS (Local exchange trading system), trouvent leur origine dans une longue tradition d'utopie révolutionnaire (Marx, Fourier, Proudhon, Owel, Gesell pour ne citer que les principaux théoriciens), selon laquelle le changement social passe par un travail de domestication du pouvoir insolent de l'argent, afin de réduire sa capacité à produire le malheur du monde.

La filiation la plus probante entre la critique révolutionnaire de " l'argent capitaliste " et les SEL, se situe dans leur commune volonté d'inverser les liens de subordinations entre l'économie et le politique. Elle est d'ailleurs souvent mobilisée à des fins théoriques et idéologiques par les adhérents des SEL les plus politisés. Dans les deux cas c'est au politique de gouverner les besoins fondamentaux des populations et non aux puissances financières d'imposer leurs lois, celles de l'argent et du marché. Il faut que les secondes soient contrôlées par les premières et non l'inverse.

Mais les ambitions de chacune des utopies sont à rapporter aux différents contextes historiques et sociaux dans lesquels elles ont vu le jour. Entre les SEL et les utopies socialistes il existe, nous semble-t-il, des différences qui ont trait au degré d'universalisation de leur utopie respective. Les utopies révolutionnaires sont nées, pour l'essentiel, dans des sociétés en voie d'industrialisation où la distribution des richesses et des chances culturelles d'accéder à une position supérieure était très inégalitaire. Elles se sont constituées dans des sociétés relativement "pauvres" économiquement et se sont adressées avant tout aux classes sociales les plus exposées à l'insécurité économique et à l'absence de droits et de protections sociales, c'est-à-dire, à l'époque, à la majorité de la population. Les SEL, eux, ont vu le jour dans des pays capitalistes développés dont une partie de leur population s'est appauvrie.

L'ancrage des SEL dans le local

Mais, à la différence des temps qui ont précédé la période de l'État-social, ces populations sont, dans leur grande majorité, pourvues de droits et de protections. Par ailleurs, les utopies socialistes voulaient s'étendre au monde sans limite territoriale et proposaient de nouvelles modalités de

gestion des populations (au sens large : soins, éducation, famille, etc) et de production au sein du territoire national. Il en va différemment des SEL. Comme leur dénomination l'indique, ces derniers ne se déploient que localement et inscrivent leurs actions dans une politique de territorialisation des problèmes sociaux. En cela ils sont des vecteurs de politisation du local qui n'est plus un espace neutre, "passif" parmi d'autres lieux d'enregistrement et d'application des lois centrales. Le local devient alors le territoire dans lequel se construisent et se négocient des actions de politiques publiques d'insertion entre plusieurs partenaires sociaux : associations, municipalité, conseil général, travailleurs sociaux...

Les SEL profitent de ce type de politique publique. Les acteurs s'habituent à traiter des problèmes d'insertion à ce niveau-là.

Ainsi, les utopies socialistes proposent une alternative politique visant à construire un nouveau type d'intégration sociale, comparable aujourd'hui au modèle régalien de l'administration publique où l'intégration se réalise par le haut, c'est-à-dire par l'État. Les SEL en revanche se définissent en référence à un espace local et s'adressent à des populations dans leur majorité socialement et professionnellement intégrées. Au sein de ce territoire et pour la communauté des adhérents, les SEL n'ont pas pour vocation de créer des emplois mais de pratiquer des "échanges équitables" de biens et de services. De cette perspective se dégage la seconde filiation des SEL français.

Les premières expériences de monnaie franche

La création d'une monnaie franche comme réponse locale (petite ville et village essentiellement) au sous-emploi et à la déruralisation date des années 1930 en Europe. En 1931, Schwanenkirchen, une petite commune de la forêt bavaroise voit ses activités économiques péricliter : arrêt de l'exploitation des mines, carrières délaissées, artisans sans commandes et commerçants sans clients mettent la clef sous la porte. Le "miracle monétaire" de Schwanenkirchen consiste à avoir créé une "économie franche" dont les échanges se règlent par l'intermédiaire d'un billet d'échange appelé Wära (Wäre signifiant marchandise et Wärun, valeur monétaire). Le 30 octobre 1931 un décret du chancelier Brüning interdit l'usage de la Wära.

À la même période, une ville autrichienne du nom de [Wörgl réalise une double expérience](#).

La première est d'accomplir comme à Schwanenkirchen, un "miracle monétaire" en créant une monnaie fondante à la suite d'une crise économique et financière. La commune compte alors 1 500 chômeurs sur 4 300 habitants (voir encadré). La seconde expérience, directement liée à la première, fait de Wörgl une sorte de laboratoire d'expérimentation, un lieu d'échange pour les "économistes libres".

Des expériences similaires à celle de Wörgl sont tentées en France. À Nice en 1933 le Comité national de la mutuelle d'échange créé et met en circulation, pour la communauté des adhérents, des "bons d'échange" (une monnaie auxiliaire), afin de stopper la thésaurisation et d'aider à la reprise des activités économiques. En 1956, à Lignières-en-Berry dans le Cher et en 1958, à Marans en Charente-Maritime, ont eu lieu deux autres expériences de monnaie franche qui ont duré chacune un an.

Identité commune et divergences

Toutes ces tentatives ont été bloquées. Pour Wörgl sur ordre du gouvernement fédéral. Pour Nice, sur intervention de la Banque de France ; et pour Lignières-en-Berry et Marans sous la pression des services fiscaux, principalement auprès des commerçants. Mais ce qui constitue fondamentalement leur identité commune c'est que, d'une part, toutes ces expériences sont nées et se sont développées dans des territoires marqués par le sous-développement économique, la pénurie de travail et

d'argent ; et que, d'autre part, elles ont à chaque fois proposé des politiques monétaires semblables : circulation rapide de l'argent et interdiction de le thésauriser. Par ailleurs (cette précision est essentielle), ces initiatives provenaient généralement des mêmes groupes socio-professionnels, à savoir des commerçants, des artisans et des "cultivateurs". La présence de "travailleurs" a toujours été insignifiante¹. Enfin, toutes ces expériences s'inspirent des théories de Silvio Gesell sur "l'économie libre", développées dans son ouvrage L'ordre économique naturel (voir page 11).

Ces quelques caractéristiques d'expériences en matière de création de monnaie franche montrent les continuités et les discontinuités entre hier et aujourd'hui. Les SEL n'ont pas pour ambition d'aider au redémarrage de la croissance économique par la création de grands travaux d'utilité publique (ponts, routes, éclairage public, etc.) par opposition au cas de Wörgl.

Tout comme ils ne sont pas une réaction "anti-fiscaliste" de petits commerçants et artisans telle qu'elle a bien eu lieu à Lignières-en-Berry, à Marans et à Nice. Mais si les SEL s'approprient, en théorie et en pratique, les mécanismes monétaires chers aux franchistes et s'ils circonscrivent délibérément leur champ d'action dans des espaces localisés, tout dans leur idéologie politique les différencie des expériences de monnaie franche qui ont eu lieu dans le passé, à savoir le type de solidarité élaboré, leur rapport à l'État, ou les populations auxquelles ils s'adressent. La perspective générale et les intentions des SEL s'inscrivent dans un autre état de la société et de l'économie. Cet état spécifique donne forme à leur structure et à leur fonctionnement, mais aussi les oblige au compromis et du même coup laisse apparaître leur faiblesse et leur ambiguïté politiques.

Économie solidaire et spécificité des SEL

Les SEL ne cherchent pas à s'aligner sur la même problématique que celle de l'économie solidaire, préoccupée par l'insertion sociale et professionnelle des exclus et des chômeurs. En effet, cette dernière mobilise des instruments financiers classiques (banque, épargne, investissements, crédit). Elle les met au service d'entreprises dont l'idéologie repose sur des principes de solidarité et d'autonomie économiques, comme l'explique Jacques Archimbaud : " La force de l'économie alternative, c'est qu'elle essaie de ne plus fonctionner en termes d'entreprises isolées ou d'unités de comptabilité séparées, mais en termes de réseau, de façon à amortir les difficultés liées au marché " ². Si cette économie solidaire peut être envisagée, à tort ou à raison, comme une rupture avec les pratiques économiques dominantes, il n'en reste pas moins qu'elle se déploie dans un cadre et des règles juridiques connues et reconnues par tous, acteurs individuels, institutions et puissance publique. Tel n'est pas le cas des SEL. En recourant à une "unité d'échange local", ces systèmes d'échange ne se contentent pas de transformer le rapport naturel à l'argent. Ils s'obligent, et à terme obligent l'État et ses administrations, à réexaminer les limites de "l'étatiquement tolérable", tant sur le plan strict du droit que dans le registre de l'ordre économique public.

Ce qui caractérise l'identité et le fonctionnement des SEL et du même coup les éloigne, en nature et en degré, des multiples entreprises constituant l'économie solidaire, c'est la possibilité offerte aux adhérents, grâce à un crédit gratuit en monnaie locale, d'accéder, dans un temps très court et au moindre coût financier, à des biens et des services disponibles dans un catalogue des ressources. Celui-ci est comme la métaphore du "marché", puisqu'il contient toutes les offres et toutes les demandes à un moment donné.

Mais ce crédit indigène, délivré des contraintes qui définissent les principes et les conditions d'accès au marché bancaire (conditions de ressources, taux d'intérêt, agios, pénalités, interdiction de chéquier...), n'est pas un crédit sans obligations. Celles-ci existent bel et bien, mais elles fonctionnent comme un régime à la fois de dettes symboliques personnelles, de facteur de cohésion collective, et de lien d'attachement et de rattachement au groupe. Au fond, ce crédit pourrait être défini à la fois comme une structure d'accès au monde des échanges, indépendamment du statut

social des personnes et de leurs ressources ; et comme un mode de gouvernement collectif des relations de confiance, mécanisme décisif pour assurer le maintien et la reproduction des échanges. Le crédit "inventé" par les SEL engage très fortement celui qui en bénéficie. Il l'engage bien évidemment à honorer ses dettes, c'est-à-dire à participer régulièrement aux cycles des transactions par les offres qu'il propose aux adhérents du groupe. Par ailleurs, le recours au crédit SEL, oblige aussi chacun à gérer une tension qui se manifeste dans la volonté explicite de décliner, à chaque fois qu'il y a transaction, les "preuves" de ses bonnes intentions et l'authenticité de ses sentiments. Ainsi, il est impérativement recommandé de ne pas faire d'échanges au téléphone; de pratiquer les échanges dans un espace d'interconnaissance ; d'organiser des moments de convivialité (fêtes, pique-niques, assemblées générales, bourses d'échanges), afin que tous les adhérents puissent se rencontrer, se parler, se connaître, échanger.

Par conséquent les enjeux que soulève l'existence des SEL, touchent à la légitimité des manières de produire, d'évaluer et de redistribuer les richesses d'une société. Dans un contexte de précarisation sociale et d'atteintes de plus en plus ouvertes au droit du travail (c'est-à-dire à la sécurité des personnes, car perdre son travail c'est perdre plus que du travail), le rapport entre les SEL et les politiques publiques de lutte contre l'exclusion menées par l'État devient, dès lors, déterminant pour l'avenir même des SEL.

1. Michael Unterguggenberger, bourgmestre de Wörgl avait constitué un comité " d'union nationale " composé du " curé " et du commandant des Heimwehren, décrit comme un " réactionnaire convaincu à l'allure d'ancien militaire".
2. Jacques Archimbaud, in Manière de voir 32.